

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 23 JUIN 2015

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 15 juin 2015, accompagnée d'un ordre du jour comportant 60 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 37 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : ~~M. MARTIN~~, LECOCQ, Mme HOUDART, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSÉ~~, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, ~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, Mme MOUCHERON,

Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~,

Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE

KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, ~~M. JOOS~~, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-

VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,

~~Mme LAGNEAU~~, ~~M. BONJEAN~~, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,

Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr HAMBYE, Conseillers communaux

et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale adjointe f.f.

Sont excusés : M. Bruno ROSSI, Mme Sandrine JOB, M. John JOOS et M. Lionel BONJEAN.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2015 sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance de ce jour.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le mardi 14 juillet 2015 à 18h00.

Les points remis sont les suivants :

3^{ème} objet : Modification du règlement général de police – Charte du Respect de l'Autre. (séance publique – rapporteur M. DI RUPO)

10^{ème} objet : Autorisation de se désister de l'appel interjeté près la Cour d'Appel de Mons contre le jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 16.4.2013 (séance publique – rapporteur M. DI RUPO).

26^{ème} objet F) FE Saint-Rémy à Cuesmes. Compte 2014 (séance publique – rapporteur M. LECOCQ)

27^{ème} objet A) : EPUB de Ghlin. Compte 2014 (séance publique – rapporteur M. LECOCQ)

27^{ème} objet B) : EPU de Jemappes. Compte 2014 (séance publique – rapporteur M. LECOCQ).

1^o Objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive. Audition. Juridique
Divis1

Entrée de M. LAFOSSE = 38 présents

2^o Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Réglementation de la circulation - N90 - Chaussée Roi Baudouin à Villers-Saint-Ghislain.
GEP 6002/VSG/OD

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Réglementation du stationnement - Rue Dubreucq à Mons. GEP 6002/118

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

c) Réglementation du stationnement - Rue des Trois Coulons à Cuesmes. GEP 6002/CU/87

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

d) Réglementation du stationnement - Rue de l'Étang Derbaix à Cuesmes. GEP 6002/CU/43

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

e) Réglementation du stationnement - Rue Clerfayt à Saint-Symphorien. GEP 6002/SS/5

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

f) Instauration d'une zone d'évitement striée - Rue de la Barrière à Ghlin. GEP 6002/GH/43

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

g) Instauration de zones d'évitement striées, rue Jules Antheunis et Paul Dufour à Saint-Symphorien. GEP 6002/SS/OD

Mme MARNEFFE, Conseillère communale : Suite à notre interpellation du 25 avril dernier, au sujet des vitesses excessives rues Paul Dufour, Jules Antheunis et Chemin de la Cure d'air, le conseil communal de ce mardi 23 juin, statuera sur la proposition de mise en place de chicanes rue Jules Antheunis et rue Paul Dufour. C'est une première victoire pour le quartier. Nous restons néanmoins attentifs au suivi qui sera donné à nos autres demandes et propositions.

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

3° Objet : Modification du règlement général de police – Charte du Respect de l'Autre.
Amendes administratives CB/SM/EDR

REMIS

4° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les minières de Spiennes – mobilier pavillon – rectification de l'article 3 de sa délibération du 20.01.2015 : imputation de la dépense. MP E/2015/Conv. Spiennes.Mobilier pavillon

ADOPTE à l'unanimité – 8° annexe

5° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Office d'Informations Touristiques et Culturelles – Travaux : Approbation de l'avenant n° 5 revu et du décompte final. MP E/Conv.O.I.T.C. Travaux

ADOPTE à l'unanimité – 9° annexe

6° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines - Mission d'Auteur de projet - Marché complémentaire pour la Scénographie – Approbation de l'avenant 3. MP CONV. Ursulines/AP_Scénographie/OS

ADOPTE à l'unanimité – 10° annexe

7° Objet : Autorisation de se désister de l'appel interjeté près la Cour d'Appel de Mons contre le jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 2.10.2013. Juridique TAXES/AN

REMIS

8° Objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable. Juridique GF/AN

ADOPTE à l'unanimité – 11° annexe

9° Objet : Conciergerie des Abattoirs/Libération des lieux/Autorisation d'introduire une action judiciaire. Juridique Personnel

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : M. LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAEPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 12^e annexe

10^e Objet : Autorisation de se désister de l'appel interjeté près la Cour d'Appel de Mons contre le jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 16.4.2013. Juridique Taxes/AN

REMIS

Entrée de M. MARTIN = 39 présents

11^e Objet : Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal. Modifications. Motions. Juridique SECRET/CS

Le vote a lieu après le point 55.

12^e Objet : Assemblée générale extraordinaire de liquidation et de clôture du Gie. Qualité-Ordre du jour – approbation des points 1 à 8. Gestion financière Qualité/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 13^e annexe

13^e Objet : Intercommunale ORES ASSETS – Assemblée générale le 25.06.15 – ordre du jour – approbation des points 1 à 5 et 7 à 9. Gestion financière ORES/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 14^e annexe

14° Objet : Intercommunale IDEA – Assemblée générale du 24.06.2015 – Ordre du jour – Approbation des points 1 et 4 à 7. Gestion financière IDEA/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 15° annexe

15° Objet : Association Intercommunale du Bois d'Havré – Assemblée générale le 25.06.2015- Ordre du jour – Approbation des points 4 à 6. Gestion financière IBH/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 16° annexe

16° Objet : C.I.S.M. – Assemblée générale le 25.06.2015- ordre du jour – approbation des points 1, 3 à 6, 8. Gestion financière CISM/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 17^e annexe

17^e Objet : Intercommunale HYGEA – Assemblée générale le 25.06.2015 – ordre du jour – Approbation des points 1, 4 à 7. Gestion financière HYGEA/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 18^e annexe

18^e Objet : Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale le 25.06.2015 – ordre du jour – approbation des points 1, 2, 4 à 7. Gestion financière IGRETEC/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 19^e annexe

19^e Objet : Intercommunale Pure de Financement du Hainaut – Assemblée Générale le 25.06.2015 – ordre du jour – approbation des points 2 à 4. Gestion financière IPFH/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA,

WAEPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 20^e annexe

20^e Objet : Chupmb – 2 Assemblées générales le 30.06.2015 – ordres du jour – approbation des points 2, 6 à 13 (A.G. ordinaire) et 1 à 5 (A.G. extraordinaire). Gestion financière CHUPMB/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAEPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 21^e annexe

Sortie de M. BARVAIS = 38 présents

21^e Objet : CPAS. Compte annuel 2014. Gestion financière

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, M. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAEPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

Entrée de M. BARVAIS = 39 présents

ADOPTE – 22^e annexe

22^e Objet : CPAS. 1er amendement au budget 2015. Gestion financière

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 23^e annexe

23^e Objet : Périmètre de rénovation urbaine « Gare ». Constitution d'un droit de préemption. Gestion Territ. et Économique UR2015

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

24^e Objet : Délégation de signature des directeurs généraux à la Première Directrice du département de la Gestion Territoriale et Économique. Information. Gestion Territ. Et Economique

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

25^e Objet : Règlement redevance sur les droits d'emplacement sur les marchés hebdomadaires. Mise en conformité du règlement avec les décisions du Collège communal en dates des 30 avril et 21 mai 2015. Gestion financière 040/366-01

Mme MARNEFFE, Conseillère communale : Demande de définition d'une catégorie supplémentaires à celles abonnés et non abonnés pour les producteurs qui vendent sur les marchés (ceux-ci sont facilement identifiable par leur numéro de producteur au département des aides). Cette catégorie aurait une redevance réduite de 50%.

D'autres catégories pourraient accéder à cette réduction, à définir avec le CPDD, notamment les revendeurs en circuits courts.

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

26^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE 2014

a) Notre-dame de Messines. Gestion financière 79001

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 27^e annexe

b) Sainte Waudru Mons. Gestion financière 79002

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 28^e annexe

c) Saint Nicolas en Havré. Gestion financière 79003

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 29^e annexe

d) Sacré Cœur. Gestion financière 79004

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 30^e annexe

e) Sainte Elisabeth. Gestion financière 79005

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 31^e annexe

f) Saint Rémy Cuesmes. Gestion financière 79006

REMIS

g) Saint Ghislain Harmignies. Gestion financière 79015

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 32^e annexe

h) Saint Martin Harveng. Gestion financière 79016

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 33^e annexe

i) Saint Martin Havré. Gestion financière 79017

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 34^e annexe

j) Saint Léger Havré Ghislage. Gestion financière 79018

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 35^e annexe

k) Sainte Barbe Flénu. Gestion financière. 79019

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 36^e annexe

l) Saint Martin Maisières. Gestion financière 79021

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 37^e annexe

m) Saint Brice Nouvelles. Gestion financière 79023

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 38^e annexe

n) Saint Amand Spiennes. Gestion financière 79025

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 39^e annexe

27^e Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE. COMPTE 2014.

a) Ghlin. Gestion financière 79014

REMIS

b) Jemappes. Gestion financière 79027

REMIS

28^e Objet : Garantie de bonne fin auprès de la Banque ING Belgique S.A., à concurrence de 2.312.500 euros (92,5 %) d'emprunts (lots 1 à 3), à contracter par la S.C.Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage. (investissements budget 2015). Approbation. Gestion financière C/Gar.Empr. CHUPMB/2015

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

Entrée de Mme LAGNEAU = 40 présents

29^e Objet : Premier amendement au budget 2015 de la Ville de Mons. Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : signale que l'enregistreur n'enregistre pas.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : par rapport à tout ce qui a été dit par M. Guillaume HAMBYE concernant la zone de stockage.

C'est une zone concernant les ateliers. Ça sert lorsque les différents camions récoltent les poubelles, les dépôts sauvages... → ils mettent en décharge + tontes

Les différents dépôts ... → ça sert à tout ça.

Par rapport à la question de M. Yves ANDRE, Conseiller : La Modification budgétaire porte sur le financement des curages et oui pour la Rue Jules Antheunis → réponse de la Ville de Mons à l'interpellation citoyenne.

Ça a pris du temps, faute de moyens.

Concernant le cadastre égout → ça n'a pas été retenu au niveau SPGE car plus d'un million d'euros.

→ ça ne pourra pas être réalisé. Ils vont essayer de trouver une solution.

M. Achille SAKAS, Echevin : PGV auparavant dépendait du fédéral maintenant de la Région Wallonne. Avant on recevait 900.000 euros. Aujourd'hui : 500.000 euros.

En attente de voir ce qu'on peut faire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Concernant les fonds FEDER : en centre ville, le problème majeur ce sont les cellules vides, l'idée est, avec ces lieux, d'aménager de nouveaux types de commerces. Des commerces différents des Grands Prés. Le Hub créatif = lieu de démonstration pour les citoyens, les commerçants: c'est un bâtiment de la rue de la Coupe donnant dans la rue de la Clef.

Centre logistique urbain : projet à plus long terme, demande l'adhésion des commerçants, en termes de mobilité, développement durable, c'est un beau projet.

Parking couvert de 200 places. ... difficulté de la journée.

Square Saint-Germain : pas de décision définitive.

L'Historum, il faut partir des projets retenus.

Priorité des trottoirs, discutés au Collège.

Musées : on doit intégrer l'ensemble des finalités du pôle muséal.

Le football : on se demande si on n'a pas intérêt à mettre à terre et assainir tout ce qui est de l'autre côté de l'Avenue du Tir, sinon risque de délabrement important.

Concernant les serres, c'est un vrai sujet.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : concernant la RCA, double discours car pendant de nombreuses années, on a soutenu que le comptable expert fait défaut. Aujourd'hui, on dit que c'est un employé de l'administration qui n'a pas envoyé les documents, ça donne l'impression d'un double discours.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Avec cette modification budgétaire, même si comme d'habitude, on nous présente un soi-disant équilibre. On peut voir que la situation de la ville ne s'améliore pas et que les dépenses de transfert sont en augmentation de près de 900 000 € par rapport à ce qui était prévu.

L'équilibrage est réalisé grâce à certaines recettes « one-shot » comme les 367 133 € de contentieux avec Belgacom ou les 402 160 € de compléments de taxes pour antennes GSM. Si on va dans le détail de ce budget, on voit, à l'ordinaire, que le frais de personnel et de fonctionnement n'augmentent quasi pas. Si on voulait être difficile, on pourrait regretter que les dépenses énergétiques des serres communales ne diminuent pas malgré notre interpellation à ce sujet. On continuera donc cet hiver à chauffer ses serres avec la moitié des fenêtres ouvertes. On pourrait également pointer du doigt les dépenses électriques aux Minières de Spiennes, défaut de prévoyance regrettable dans le mesure où nous avons déjà pointé cette absence lors du budget. Soit !

Là où le problème se pose, c'est au niveau des dépenses de transfert. L'augmentation de 896 436 € est principalement due à ce qui est subtilement appelé la « mise à niveau des subsides de fonctionnement de la RCA » pour un montant de 703 466 €. Depuis 5 ans, la RCA vit au-dessus de ses moyens c'est-à-dire un subside annuel de 127 000 € et utilise des excédents de subsides extraordinaires dédiés à la piscine pour équilibrer ses comptes. Grâce à un rapport du réviseur d'entreprise, les administrateurs ont été mis au courant de ces dysfonctionnements et de la dette de la RCA à la ville. Depuis, nous demandons avec insistance le remboursement de la dette de 2 048 766 € de subsides extraordinaires de la piscine. Non seulement, on ne voit pas apparaître cette dette en recette à la modification du budget extraordinaire mais, en plus, on constate que la ville balaie sous le tapis et accorde à la RCA ce montant de 703 466 € pour lui permettre de couvrir ses dettes. Soulignons d'abord que si on rentre dans la logique du collège, ce montant est insuffisant vu qu'il ne tient pas compte du déficit budgétaire de fonctionnement de 2014 de 104 813 €. Mais notons surtout que cette augmentation des frais de fonctionnement de la RCA et son renflouement par la ville, nous met dans l'illégalité par rapport au principe de la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets des communes (CRAC) qui précise que les entités consolidées des villes sous plan de gestion, sont dans l'obligation de mettre en œuvre des mesures complémentaires afin d'aplanir les difficultés financières rencontrées pour le cas où, moyennant respect du montant de cette dotation, elle se retrouverait en déficit. Tous les services de la ville font des efforts énormes pour diminuer les frais de fonctionnement et de personnel. A la RCA, non seulement, il n'y a pas d'effort mais en plus, ces frais ont augmentés pour permettre des sursalaires et des doubles chèques repas à des directeurs déjà payés à temps plein à la ville.

Comme évoqué dans le recours déposé à la tutelle, ces compléments de salaire ont été votés durant une période où la comptabilité était défaillante entre 2009 et 2013. D'après M.

Darville, la société Ernst & Young aurait fait défaut. Or, dans un courrier du 7 juin 2011 de

Ernst & Young, on apprend que c'est la RCA qui ne payait pas les honoraires et ne transmettait pas les documents permettant de finaliser la comptabilité. Cette absence de compte est passible de sanction pénale mais surtout, les engagements financiers visant l'attribution de compléments de salaires, ont été pris sans que les administrateurs puissent avoir conscience de l'utilisation des subsides extraordinaires de la piscine pour payer des frais de fonctionnement à l'ordinaire.

Pour les chèques-repas, même chose, Mr Darville nous disait que les doubles chèques-repas sont légaux, qu'il n'y a pas de problème au niveau du rapport ONSS, alors que le dernier rapport ONSS note des irrégularités et précise que le prochain contrôle se fera spécifiquement sur la problématique des chèques-repas.

Ecolo le répète et le répètera encore, c'est inacceptable. Nous ne pouvons donc que vous demander de retirer cette ligne de la modification budgétaire, faute de quoi, nous déposerons un nouveau recours auprès de la Tutelle.

Si cette dépense de transfert est déjà imbuvable en tant que telle, elle l'est encore plus à la lecture du budget « Transfert » dans son ensemble. Car pour que celui-ci n'augmente pas de manière trop importante, c'est dans le budget de la politique des grandes villes qu'on a sabré. Celui-ci diminue globalement de 120 000 €, soit 44 % du budget total. Ce sont des pans entiers de ces budgets qui passent à la trappe comme ceux pour la Lutte contre la précarité, pour le budget participatif, pour la maison des ateliers ou pour le développement du centre-ville mais aussi des emplois jeunes dans les maisons de quartiers de Nimy, Epinlieu, Cuesmes ou l'Allée des Oiseaux.

Cette modification budgétaire est juste incroyable.

A l'extraordinaire, mon regret principal est de voir inscrit de budgets pour les projets FEDER 2014-2020, pour un montant total de 4 450 000 €, sans avoir eu de présentation des projets retenus. La presse a eu l'honneur de cette présentation mais pas les conseillers communaux. Il ne s'agit de susceptibilité sur la présence mais d'informations minimales à fournir aux représentants responsables de voter les budgets. S'il n'y en avait pas déjà de nombreuses dans tout ce que vient d'évoquer, ce serait encore une raison suffisante pour reporter le vote de cette modification budgétaire.

Au-delà de ça, j'ai encore quelques questions et remarques ponctuelles :

- Un subside de 5 520 000 € est accordé à la RCA pour le RAEC. Une enveloppe de 1,9 millions est prévue pour la démolition de la T3 et de la T4. Qu'est il prévu de faire

avec l'excédent de cette somme ? Jusqu'à quand cette enveloppe sera-t-elle disponible ?

- Nous attendons également plus d'informations sur les 4 magasins prévus pour les archives de la Ville-pour 651 585 €
- Nous souhaiterions également un bilan actualisé sur le coût de l'opération immobilière liée aux déménagements des services à la Caserne Cabuy. Au 31 mars 2015, nous en étions à un coût total de 8.121.935€ auxquels j'ajoute encore un montant de 400 000 € pour l'aménagement de l'économat central. Si on tient compte des bâtiments vendus, quel est le bilan final ?
- On se rejouit de voir que nos remarques par rapport à la situation du quartier des Rues Paul Dufour et Antheunis ont porté leurs fruits et que le budget pour la voirie et les trottoirs ont été doublés

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Concernant le non paiement des factures Ernst & Young, Il y a eu un refus de paiement parce que le travail était mauvais → ça n'a rien à voir avec la demande de documents.

On a d'ailleurs refusé de continuer de travailler avec eux.

J'ai moi-même en tant que membre du CA refusé de payer des factures.

→ changement de société via Marché Public.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 NON : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 41^e annexe

30° Objet : Nouveau projet d'établissement pour l'école communale d'Havré : « le développement harmonieux de l'enfant à travers la nature et la créativité ». 8°/1° 64cp

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Suppression de l'immersion en néerlandais.

Outre la forme, concernant le projet d'établissement, il était déjà existant.

Il s'agit d'un toilettage de quelque chose déjà adopté. Il y avait moyen de faire autre chose.

Je regrette le retrait de l'immersion, ce manque de volonté de poursuivre le projet → nous voterons donc contre.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : c'est un constat de certains manquements, pas un manque de volonté.

A Flénu, ça fonctionne. Sur Havré, beaucoup moins bien.

De plus, constat, concernant les certificats de base, difficulté de remplacer des institutrices, native speaker.

→ décision d'arrêter le projet mais pouvoir offrir encore des heures en néerlandais.

Ici, 4 heures dans le cursus scolaire et 2 heures en extra scolaire.

3 réunions auxquelles M. Elio DI RUPO a assisté et rencontré des parents → projet même si toiletté, permettra de se recentrer sur le projet.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, ANDRE

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 42° annexe

31° Objet : Écoles primaires et maternelles communales. Ouvertures de classes dites « d'été » au 05 mai 2015. 8°/1° 64

ADOPTE – 43° annexe

32° Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers,

cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (35ème série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Vote non → infraction urbanistique, pas d'action en justice pour récupérer indemnité suite à arrêt chantier.

M. Marc DARVILLE, Echevin : il n'y a plus d'infraction urbanistique parce que il y a eu un accord entre parties → le dossier va être régularisé.

Concernant les indemnités, le service Juridique est en charge du dossier.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, ANDRE

ADOPTE – 44° annexe

33° Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (Résiliation des compromis de vente). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Vote non → infraction urbanistique, pas d'action en justice pour récupérer indemnité suite à arrêt chantier.

M. Marc DARVILLE, Echevin : il n'y a plus d'infraction urbanistique parce que il y a eu un accord entre parties → le dossier va être régularisé.

Concernant les indemnités, le service Juridique est en charge du dossier.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme

KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, ANDRE

ADOPTE – 45^e annexe

34^e Objet : Acquisition de la cuisine à installer au Calva de Jemappes, modification budgétaire, article 343-102/362-102, recours à l'article 60 RGCC. Cellule Patrimoine RF/NS

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : on va suivre l'avis du Directeur Financier : Budget de départ est de 100.000 euros.

Aujourd'hui, on vote une augmentation de 150.000 euros.

Attribution de MP à laquelle nous n'avons pas accès en raison de la délégation.

Avis du Directeur Financier qui dit qu'on va s'endetter pour 20 ans.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : vu l'avis du Directeur Financier concernant le plan de gestion, je ne pense pas que ce soit une bonne décision.

M. Marc DARVILLE, Echevin : concernant les fonds, je suis étonné que vendredi la presse l'appelait déjà alors qu'il y a des commissions pour les questions techniques.

Concernant les Fonds : Jemappes est la première commune montoise en termes du nombre d'habitants.

Le Collège a estimé pour répondre à la demande des associations, devoir munir ces salles Calva d'une cuisine.

→ Budget établi.

Après visites sur place, exigences des pompiers, de l'Afsc... on a répondu à toutes les exigences. Coût s'élève à 250.000 euros. Je suis venu en commission avec les plans, c'est 150 m² aménagés (alimentation électrique, eau, gaz...).

C'est le prix normal au m². Avis défavorable du Directeur Financier qui fait son travail mais décision politique de répondre aux revendications des Jemappiens.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : je n'ai aucun souci à aller aux commissions et poser les questions mais quand les Echevins disent que mon groupe politique ment, j'estime qu'il

n'y a pas de respect par rapport à mon groupe politique et je n'irai plus dans ce genre de commission.

Quid des autres cuisines relatives aux exigences de l'Afsca ? Qu'est ce qu'on va faire ?
Calva de Flénu est sous utilisé → pourquoi ne pas envoyer les associations là-bas ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : il ne faut pas croire que le Collège a l'intention de dilapider. L'objectif est de répondre aux demandes des associations Jemappiennes.
Avez-vous lu le dossier ? Si dans le dossier vous trouvez quelque chose d'anormal, nous serions les premiers à vous écouter. Cette offre est le résultat d'aménagements lourds avant d'équiper. Nous n'avons aucune volonté de passer en force mais de répondre à une demande. Jemappes a besoin de soutien en toute dimension. Pas de difficulté de revenir le 14 juillet mais vous devez trouver dans le dossier des éléments concrets.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : il faudrait dans le dossier, le rapport des pompiers, de l'Afsca, la demande des associations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je n'entre pas dans les considérations de votre ressenti mais je vous invite à aller en commission pour répondre aux questions. C'est un investissement pérenne dans cette commune qui doit être soutenue.

REMIS

35° Objet : Régie foncière. Premier amendement au budget 2015. Régie foncière

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Aménagements rue de la Grande Triperie → concernant le budget des toitures, on passe du simple au triple → étonnement.

M. Marc DARVILLE, Echevin : va proposer un Collège de vendre → il n'y aura pas de dépense.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ,

POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

3 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, ANDRE

ADOPTE – 46^e annexe

36^e Objet : Voiries – Application de résine tour d’arbre. Approbation du cahier spécial des charges (clauses techniques et métré) et du devis estimatif revus. MP BE/2015.421.052.00/SD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Comme déjà évoqué en mars, dépenser 50 000 € pour mettre de la résine au pied des arbres pour que ce soit bien propre et qu’il n’y ait pas de mauvaise herbe, c’est aller à l’encontre de la sensibilisation indispensable autour de l’arrêt de l’usage de pesticides dans les espaces publics.

- ⇒ Nécessité d’augmenter la tolérance à la mauvaise herbe => utiliser ce budget pour informer comme dans ce projet nantais qui écrit le nom des plantes dans l’espace public
- ⇒ Nécessité d’informer de la dangerosité des pesticides et sur leur usage en propriété privée
- ⇒ Dangé round up

Avec la nouvelle directive contre l'utilisation des pesticides, on doit vraiment changer les mentalités et augmenter la "Tolérance aux herbes sauvages". Ce n'est pas en bétonnant ou en résinant tout qu'on y arrivera !!!!

Mme Mélanie OUALI, Echevine : comme déjà dit, il y a des herbes folles. Mais les citoyens confondent tours des arbres avec « canicite ». C’est plus facilement nettoyable.

On est dans la pratico pratique.

L’Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI,

Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 47° annexe

37° Objet : Bâtiments scolaires – Réfection des cours d'écoles (École Communale « Robert André » site de Flénu). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015.722.094.00/SD

ADOPTE à l'unanimité – 48° annexe

38° Objet : École de la rue Doyen à Havré – remplacement chauffage de la section maternelle. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.722.118.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 49° annexe

39° Objet : Bâtiments scolaires – Fourniture de matériel pour la mise en conformité des cuisines. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.722.104.00/MPF

ADOPTE à l'unanimité – 50° annexe

40° Objet : Bâtiments scolaires – Acquisition de matériel de cuisine. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.722.105.00/LT

ADOPTE à l'unanimité – 51° annexe

41° Objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service Voirie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.421.066.00/MRU

ADOPTE à l'unanimité – 52° annexe

42° Objet : Acquisition de matériel de fête. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.138.040.00/MRU

ADOPTE à l'unanimité – 53° annexe

43° Objet : Bâtiments scolaires - Acquisition de matériel de gymnastique et de psychomotricité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.722.092.00/IH

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On est tout à fait favorable à l'amélioration de l'équipement des salles de sport dans des écoles comme celle de Nimy qui en a bien besoin. Il

s'agirait néanmoins de faire en sorte que ces nouvelles infrastructures et matériels puissent bénéficier à l'ensemble de la population via la mise à disposition de ces locaux pour des associations sportives. A Nimy, il y a clairement un manque. Pourrait on imaginer que cette salle s'ouvre pour des activités autres que scolaires ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : les salles sont mises à disposition. Concernant le matériel, c'est une autre configuration, parce que parfois le matériel tourne d'une école à l'autre.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : quid des guichets concernant la mise à disposition des salles ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : pas de guichet pour le moment, on réunit les associations et on élabore un calendrier.

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

44^e Objet : École communale des Arquebusiers – Renouvellement de la détection gaz. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.722.117.00/ER

ADOPTE à l'unanimité – 55^e annexe

45^e Objet : Entretien des cours d'eau non navigables. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.441.081.00/SD

ADOPTE à l'unanimité – 56^e annexe

46^e Objet : Étude pour une nouvelle signalétique touristique – Volet patrimonial. Approbation de l'avenant n° 3. MP BE/2012.569.075.00/CD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : **urgence** de mettre en place cette signalétique.

ADOPTE à l'unanimité – 57^e annexe

47^e Objet : Cimetières – Réfection des caveaux d'attente. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.878.244.00/ER

ADOPTE à l'unanimité – 58^e annexe

48° Objet : Cimetières – Aménagement d'un ossuaire. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE.2015.878.233.00/LF

ADOPTE à l'unanimité – 59° annexe

49° Objet : Pétaque de Maisières – Réalisation d'un auvent. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.764.146.00/VT

ADOPTE à l'unanimité – 60° annexe

50° Objet : Cimetières – Réfection des murs d'enceinte. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015.878.232.00/BD

ADOPTE à l'unanimité – 61° annexe

51° Objet : Travaux suite aux inondations à la rue Nestor Dehon à Saint-Symphorien. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015.421.057.00/GMS

M. Yves ANDRE, Conseiller : se réjouit pour la prise en charge du dossier.

Quid de la consultation des riverains concernant les aménagements ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui évidemment mais emplâtre sur jambe de bois. Les inondations sont une conséquence de l'urbanisation et de pratiques agricoles inadéquates. Prévoir réunion avec le SPW, notamment le département de l'agriculture, service ad hoc de la ville avec les agriculteurs concernés, pour mettre en place des haies, tournières, couvertures hivernales du sol et éviter le labour dans le sens de la pente,

Mme Mélanie OUALI, Echevine : par rapport aux citoyens, concernant l'interpellation de

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : il y a une réflexion plus globale et envisage des rencontres même dans d'autres sections qu'Havré.

ADOPTE à l'unanimité – 62° annexe

52° Objet : Plan d'investissement communal (PIC) de la Ville de Mons 2013-2016. Modification du plan afin de couvrir l'entièreté du subside promis. MP A/20522/PC2013/2016/ML

ADOPTE à l'unanimité – 63° annexe

53° Objet : Lutte contre la précarité – Acquisition et placement d'une chambre froide.
Rectification de la décision d'imputation budgétaire du 14 octobre 2014. MP
BE/2014/PGV/832.500.00/SS/GC

ADOPTE à l'unanimité – 64° annexe

54° Objet : École communale de Saint-Symphorien – Construction de classes. MP
Approbation du projet. MP BE/2015.SUB.722.400/VT

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On nous avait promis un bâtiment exemplaire lors que ces travaux ont été inscrits au budget.

Avec des murs isolés avec seulement 4 à 8 cm, des toitures avec soit 12 cm de polyisocyanurate soit 20 cm de laine de verre, on est très loin de l'exemplarité. On n'est ni dans du passif et même pas dans de la basse énergie. En plus, les matériaux ne sont absolument pas naturels, ce qui serait quand même mieux dans une école, et ne sont pas adéquat par rapport à l'isolation contre la chaleur, contrairement à des matériaux comme la cellulose. Nous ne pouvons donc pas nous inscrire dans ces stratégies de rénovation sans vision à long terme des coûts de l'énergie et de l'impact sur les émissions de CO2. On s'abstiendra donc sur ce point

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE à l'unanimité – 65° annexe

55° Objet : Théâtre Royal de Mons – Salle « La Redoute » - parachèvement et installations électriques. Approbation des avenants 4, 5 et 6. SOUS RESERVE. MP
BE/2013/Mons2015/772.073.00/AB

ADOPTE à l'unanimité – 66° annexe

L'Assemblée passe au vote du 11^e Objet : Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal. Modifications. Motions. Juridique SECRET/CS qui donne le résultat suivant :

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : après vérification, on ajoute une clause plus restrictive par rapport au ROI qu'ils n'ont déjà pas voté → donc vote NON

ECOLO : même position → NON

PTB → NON

33 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

7 NON : Mme MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 67^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : dates des autres Conseils Communaux :

14/07

15/09

13/10

17/11

15/12

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : demande à avoir les dossiers avant le 1^{er} week-end surtout concernant le budget.

Le Conseil communal passe alors aux questions et interpellations :

Ancienne école de Plein Air sis à la rue Henri Dunant. Interpellation de Mme Savine MOUCHERON, Conseillère. Il sera répondu par M. MARTIN, Echevin.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers Collègues,

Fin 2014, vous annonciez que le CPAS et plus spécifiquement son service « logement » allait investir les locaux du Plein Air.

Suite aux différentes interpellations de l'opposition lors du Conseil communal du 31 mars dernier, Monsieur Barvais s'est exprimé sur le sujet et plus particulièrement sur les travaux à effectuer. En voici un extrait : *« La première phase des travaux consistent à la pose de cloisons intérieurs de la partie gauche du bâtiment pour y accueillir les services administratifs et l'abri de nuit, donc, ce sont des travaux intérieurs, nous ne touchons pas à la structure du bâtiment et cela ne nécessite pas de permis. Pour la deuxième partie, qui est la partie droite du bâtiment où là nous devons remettre l'ensemble du bâtiment en état et où il y a des problèmes d'amiante qui nécessitent un permis spécial, il y aura une demande de permis de désamiantage et un permis d'urbanisme pour pouvoir y localiser notre service de violence intrafamiliale. La deuxième partie, là, il faut un permis d'urbanisme, à mon avis, nous commencerons les travaux que d'ici un an. »*

Actuellement des travaux ont commencé mais, selon mes informations, aucun permis n'a été introduit. Il s'agit bien d'un changement d'affectation d'un ancien bâtiment scolaire, une demande de permis est indispensable selon la législation en vigueur. Je suppose que vous allez régulariser la situation au plus vite et lancer une enquête publique.

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier ?

Qu'en est-il de la concertation avec les riverains ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : [Madame la Conseillère Communale,](#)

[Le projet dont question vise à rassembler, en un seul et même site, les « Services Logement » du département social du CPAS de Mons. Sont concernés, l'abri de nuit et le personnel d'encadrement éducatif et administratif.](#)

Le CPAS y projette également l'installation d'un atelier pour sa Régie des travaux, des espaces de stockage, des locaux permettant des entretiens sociaux ainsi que son service d'aide aux femmes en difficultés.

D'un point de vue urbanistique, le bâtiment est situé en zone de « services publics et d'équipements communautaires » au plan de secteur. Les activités projetées sont donc compatibles avec cette affectation.

Le projet social précité est donc divisé en **2 phases** de travaux :

- La 1^{ère} phase concerne l'abri de nuit qui occupera la partie gauche du bâtiment. Elle consistera en des travaux de réaménagement intérieurs par des cloisonnements, non soumis à permis d'urbanisme, afin d'y installer le staff administratif, le personnel d'encadrement, la Régie des travaux et deux dortoirs. Elle a débuté le 18 mai 2015.
- La 2^{ème} phase, quant à elle, sera dédiée à l'action d'aide aux femmes en difficulté dans la partie droite du bâtiment. Elle débutera en 2016 pour autant que les **procédures** administratives de marchés publics et **urbanistiques soient remplies.**

En ce qui concerne plus particulièrement l'obligation d'obtenir un permis d'urbanisme préalable pour la réalisation des travaux de la phase 1, il convient de se rapporter à la lecture combinée des articles 84 et 271 du CWATUPE.

Ceux-ci imposent effectivement l'obligation d'obtenir un permis d'urbanisme préalable en cas de modification de la destination d'un bien, **à condition** que cette modification soit reprise dans une liste arrêtée par le Gouvernement. Après vérification, les changements d'affectation figurant dans cette liste et impliquant l'obtention d'un permis d'urbanisme préalable excluent les bâtiment se situant dans une zone d'équipement communautaire et d'utilité publique

En l'espèce, il s'agit d'aménager un bâtiment **à des fins d'équipement communautaire et de service public**, bâtiment se situant déjà dans une zone d'équipement communautaire et de services publics. Les conditions de dispense d'obtention d'un permis préalable au changement d'affectation sont donc réunies.

J'ajouterai que cette procédure de dispense de permis est proposée et donc validée par l'administration communale.

Mons 2015, 6 mois après ça donne quoi ? Interpellation de Mme Savine MOUCHERON, Conseillère. Il sera répondu par M. Elio DI RUPO, Bourgmestre.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers Collègues,

Cela fera bientôt 6 mois que notre ville est sous le feu des projecteurs grâce à son statut de Capitale Européenne de la Culture.

Depuis le 24 janvier, les événements s'enchaînent et un élan positif semble se développer.

1. Pouvez-vous concrétiser cet élan par des chiffres pour :

- La fréquentation à l'exposition Van Gogh
- La fréquentation dans le secteur horeca
- La fréquentation dans les commerces

Avez-vous mis en place des mesures pour évaluer la participation et la satisfaction du public ?
Si non, que comptez-vous mettre en place pour le reste de l'année 2015 ?

2. De nouveaux lieux se sont ouverts et rencontrent un véritable engouement de la part des visiteurs mais également de la part des montois qui retrouvent certains espaces chers à leur cœur. Je veux surtout parler de la Guinguette dans le jardin de la Maison Losseau et du Jardin Suspendu.

Comment la Ville va-t-elle pérenniser ces projets après l'année 2015 ? Quelle stratégie allez-vous mettre en place pour rendre ces espaces aux montois dès janvier 2016 ? Sur quel budget ?

De nouveaux musées ont également ouverts leurs portes, pouvez-vous présenter les premiers chiffres de fréquentation :

- Au MMM ?
- Au Musée du Doudou ?

- A l'Artothèque ?
- A Arsonic ?

Avez-vous mis en place des mesures pour évaluer la participation et la satisfaction du public ?
Si non, que comptez-vous mettre en place pour le reste de l'année 2015 ?

3. La Fondation Mons 2015 doit présenter à l'Europe un projet afin de prévoir une suite au titre de Capitale Européenne de la Culture. Qu'en est-il ?

Quelle est la stratégie mise en place par la Ville pour ce projet et pour pérenniser les retombées socio-économiques de cette année 2015 ? Qui est en charge de la mise en place de cette stratégie ?

L'emploi est un facteur déterminant pour relancer Mons et sa région. Quels leviers vont être mis en place pour cette relance ? Qui en aura la charge ? Comment ? Quels sont les projets ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame la Conseillère, Chère madame MOUCHERON,
Mes Chers Collègues,

Je vous remercie, Madame MOUCHERON, pour votre interpellation qui me permet de mettre en avant le succès de cette première saison de Mons 2015, qui va bien au-delà de toutes nos attentes.

1) Fréquentation expo VG / Horeca / commerces et éléments d'évaluation de la satisfaction du public ?

Vous comprendrez qu'il est encore un peu tôt pour dresser le bilan de la Capitale européenne de la Culture, qui débutait il y a 5 mois, le 24 janvier 2015.

Il faudra une étude complète avec les effets directs, les effets indirects et les effets induits par la candidature puis la réalisation de Mons capitale de la culture.

Néanmoins, voici déjà les premiers chiffres que nous pouvons avancer :

- Pour l'exposition **VAN GOGH**, qui est maintenant terminée, plus de **180.000 visiteurs** se sont pressés à l'entrée du BAM, soit une moyenne de quelque **1.700 visiteurs par jour**, avec des pointes à + de 3.000 visiteurs lors des dimanches gratuits !

80% de ces visites étaient payantes et 20% gratuites. L'expo a également accueilli plus de 75 nocturnes pour des entreprises privées sur les 115 jours d'ouverture.

Ces chiffres exceptionnels permettent, après l'expo WARHOL et ses 100.000 visiteurs, de confirmer le statut du BAM en tant que Musée apte à accueillir des expositions de renommée internationale.

- **Fréquentation HORECA et commerces**

Une enquête de satisfaction plus spécifique au commerce montois et au secteur horeca sera réalisée par le service développement économique et la gestion centre ville dans les prochaines semaines. Nous avons en effet prévu de tirer un premier bilan après 6 mois de statut de capitale européenne de la culture.

Cela dit il suffit de se promener en ville pour constater combien les établissements horeca sont pris d'assaut par les nombreux touristes.

D'après la Fondation Mons 2015, qui a mis en place une évaluation systématique pour chaque projet organisé ou labellisé par la Fondation, près d'1 million de visiteurs (990.000 précisément) ont participé à des événements Mons 2015 durant les 4 premiers mois de la Capitale européenne de la Culture !!

2) Nouveaux musées

Il est encore plus délicat de s'avancer pour la fréquentation de nos nouveaux musées, qui ne sont ouverts que depuis à peine 3 mois.

Je peux toutefois vous dire que les nouveaux musées ont accueilli

- **19.600 visiteurs en avril**

- et **14.800 visiteurs en mai**.

Le **Musée du Doudou**, en particulier, rencontre un succès immense avec quelques 18.000 visites en 2 mois. Le **MMM** connaît un début plus difficile avec une fréquentation de 7.500 en 2 mois, l'**Artothèque** 7.000 et le **Silex's** 3.000.

Parmi les réussites, je voudrais également citer la **Maison VAN GOGH** qui dénombre près de 10.000 visiteurs depuis sa réouverture, contre quelques centaines par an avant sa rénovation.

3) L'avenir et la pérennisation des structures et des nouveaux lieux

L'impact global de la Capitale européenne de la Culture fait l'objet d'une analyse précise par le bureau international KEA, désigné par la Fondation Mons 2015.

KEA a par ailleurs confié l'analyse de l'impact socio-économique Professeur Finet, de l'U-Mons.

La Fondation attend le rapport final pour l'été 2016.

Vous comprendrez qu'il est dès lors prématuré de s'avancer aujourd'hui sur l'avenir de la Fondation et des multiples initiatives lancées dans le cadre de Mons 2015.

Vous citez la Guinguette littéraire ou le Jardin suspendu, qui sont en effet des lieux magnifiques. Je pourrais aussi citer les projets du Grand Huit, le Grand Ouest ou encore les magnifiques projets du secteur jeunesse.

Tout cela en sachant que le budget de la Ville n'est pas celui de la Fondation.

Soyez rassurée, le Collège y réfléchit et nous ne manquerons pas de revenir vers le Conseil communal dans les mois qui viennent.

Concentration moto le weekend du 13 et 14 juin 2015. Interpellation de M. Yves ANDRE, Conseiller. Il sera répondu par M. Elio DI RUPO, Bourgmestre.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues,

Le weekend des 13 et 14 juin près de 1000 motos ont débarqué sur la Grand-Place en lien avec la concentration organisée au départ du Lotto Mons Expo.

On peut dire que l'élément de surprise fut de taille pour bon nombre de Montois peu habitués à voir défiler autant de motos dans notre bonne ville.

Pourriez-vous nous expliquer l'implication de la ville et des services de police dans un évènement de ce type et de cette ampleur ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La concentration de motos que vous évoquez, était une organisation du Chapter Harley Davidson montois en collaboration avec la concession Harley Davidson de Cuesmes. Il s'agissait donc là, d'un événement 100% privé, mais que le Collège a jugé, compte-tenu des retombées économiques et touristiques directes et indirectes, utile d'autoriser sur le territoire de notre ville.

La Ville a dès lors, et dans la mesure de ses moyens, répondu à un certains nombres de demandes des organisateurs afin de faciliter la tenue de l'événement.

Parmi les demandes rencontrées, il y avait notamment : la mise en place d'un dispositif de sécurité routière (signalisation, fermeture de rues à certaines heures aux alentours du Lotto Mons Expo, ou au centre ville durant le passage de la ballade lumineuse), l'autorisation de stationner les motos sur la Grand-Place à certains moments, la fermeture de la fontaine ; et le prêt de matériel (barrières nadar, tables, chaises, bancs, praticables...). La pose et la reprise du matériel par des agents communaux a engendré 17h de travail (4 hommes durant 2 heures pour la pose et durant 1h45 pour l'enlèvement et s'est effectuée le vendredi et lundi, n'entraînant ainsi aucune heure supplémentaire.

Un accès au balcon de l'Hôtel de Ville et un accueil d'une délégation par un représentant du Collège ont également été assurés.

La police, s'est elle employée à encadrer le Concert de la Grand-Place du samedi soir avec du personnel en patrouille pédestre sur l'intra-muros. Il s'agit là d'un dispositif habituel, semblable à celui mis en place à l'occasion par exemple de la ducasse ou d'autres concerts.

De plus, après avoir validé les différents itinéraires et adapté les accès vers l'intra-muros les services de police ont pris en charge l'encadrement des deux plus importantes ballades, à savoir le samedi soir et le dimanche matin. Cet encadrement s'est concrétisé par le recours à 6 motocyclistes de la zone de Police Mons-Quévy. 6 autres appartenant à des zones avoisinantes sont venus renforcer le dispositif. Ce renfort n'était pas à charge de notre zone de police.

Afin d'éviter un maximum d'inconvénients aux riverains, le concert n'était toléré que jusque 22 heures, et hormis les 2 ballades les plus importantes, la circulation des motards devait s'effectuer en groupes de 20 motos maximum.

Même si la concentration figurait parmi la quarantaine d'événements labellisés Mons 2015 lui permettant d'être reprise à l'agenda Mons 2015, tout en ne lui octroyant aucune autre forme d'aide, la publicité de l'événement, s'agissant comme je vous l'ai dit d'un événement privé, relevait exclusivement des organisateurs et non de la Ville.

Voilà Monsieur le Conseiller, Chers Collègues, les principaux éléments de réponses que je tenais à vous apporter.

Mise sur pied d'activités en lien avec la ducasse le samedi qui suit la trinité. Interpellation de M. Yves ANDRE, Conseiller. Il sera répondu par M. Elio DI RUPO, Bourgmestre.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues,

Le Doudou est une institution pour les habitants de notre ville mais également les habitants de la région. L'engouement populaire n'est plus à démontrer. Nous voilà à peine sortis des festivités du Doudou que l'on pense déjà à l'édition 2016.

Depuis quelques années l'organisation de cet évènement a subi pas mal d'adaptations, ce fut à nouveau le cas cette année à l'issue du combat avec la rencontre des deux saint Georges. Pour la majorité des Montois la ducasse se clôturait le mardi soir avec le feu d'artifice en apothéose et le célèbre « In v'la Co pou ein an ».

Le déplacement du « petit combat » du mercredi au dimanche qui suit la trinité et le changement de localisation du Wauxhall à la grand place de Mons a conduit les Montois à allonger la ducasse. Il suffit de voir l'engouement pour le « petit combat » pour s'en rendre compte.

Cette modification ravit les commerçants de l'horeca dans l'intra-muros qui ont vu exploser leur chiffre d'affaires ce dimanche.

Dans le même ordre idée, pourriez-vous envisager la mise sur pied d'activités en lien avec la ducasse le samedi qui suit la trinité ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller, Mes Chers Collègues,

Je vous remercie pour votre question.

Mon sentiment et celui du Collège est le suivant :

Il nous semble que le programme de la Ducasse de Mons est déjà fortement chargé.

Entre les moments rituels et les moments de fêtes, il n'y a plus un instant de répit durant plus d'une semaine.

Il y a à peine 10 ans la ducasse commençait le jeudi soir. Force est de constater qu'aujourd'hui, le premier jour est le mercredi.

Concernant spécifiquement le samedi qui suit la Trinité, vous n'ignorez pas qu'un évènement important se tient :

- la répétition du petit Lumeçon dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le petit Lumeçon mobilise largement les services de la Ville dès le samedi soir.

En effet, l'installation du QG à l'Hôtel de Ville, l'installation du dispositif de distribution des t-shirts de la corde à la Place du Parc, le montage de l'arène sur la Grand-Place...et j'en passe (traçages au sol, enlèvement aménagements urbain, zones de stationnements, etc.).

Les services de la Ville de Mons sont par ailleurs déjà « sur-occupés » à cette période de l'année (Ducasse de Mons, donc, mais aussi : examens scolaires/cf. le CEB qui parfois tombe

en pleine Ducasse !, fêtes scolaires, activités de fin d'année scolaire/remises de diplômes, etc., Fêtes de la Musique, Feux de la Saint-Jean... sans parler que certaines années, il y a les élections, etc... alors que toutes les communes, dont la ville de Mons, vivent une époque où une obligation d'économie s'impose à elles).

Enfin, n'oublions pas la Police de Mons qui est tout autant mobilisée et pour qui les moyens ne sont pas extensibles.

Bref, pour toutes ces raisons, il me semble qu'il ne faille pas alourdir la Ducasse au risque de se disperser et de sombrer dans l'excès.

Voilà Monsieur le Conseiller, Chers Collègues, les principaux éléments de réponses que je tenais à vous apporter.

Aménagements autour du site du Grand Large. Interpellation de Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère. Il sera répondu par M. Pascal LAFOSSE, Echevin.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Poumon vert et bleu de notre ville, le site du Grand Large a fait l'objet de nombreux aménagements, ces dernières années, devenant un pôle de loisir. Ce site est par ailleurs, un nœud central pour la mobilité douce. Le Grand Large est aussi malheureusement, le site de projets avortés et d'occasions manquées.

Une fiche FEDER défendue par l'IDEA visant l'aménagement de voies pour modes doux, de zones de parc et de site de divertissement, avait été déposée, il y a un an. D'après nos informations, elle n'aurait pas été retenue par la Task Force. Pourriez-vous nous le confirmer ?

Etant donné les millions d'euros investis pour l'achat de l'ancien site Storez, l'aménagement de trottoirs temporaires Avenue de la Sapinette et Rive Droite du Canal du Centre, l'absence de cheminement cyclable correct autour et vers le Grand Large, la fermeture du chemin de hallage à hauteur de l'Adeps, l'absence de desserte en transport en commun, quelles sont vos plans B pour les aménagements de mobilité douce vers le site et pour la valorisation du pôle de loisir ?

Par ailleurs, étant donné l'acceptation de la fiche Feder concernant l'aménagement d'un parking Place Nervienne, quels sont vos intentions par rapport à l'enveloppe de 13 millions d'euros destinées à l'aménagement d'un parking au bas du piétonnier ? Ne s'agirait-il pas de réorienter une partie de cette enveloppe vers d'autres volets de la mobilité largement sous-financés dans notre commune ?

En vous remerciant d'avance pour l'attention apportée à ces questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre interpellation qui me permet, une nouvelle fois, au sein de cette assemblée, de faire le point sur le dossier du site du Grand Large.

Concernant la fiche FEDER défendue par l'IDEA, en effet, seule une partie du projet a été retenue, au droit du site des Grands Prés mais pas la partie de projet déposée au niveau du Grand Large.

Croyez bien, Madame la Conseillère, que le Collège est tout aussi déçu que vous de cette décision car le Bourgmestre en avait fait une de ses priorités.

En date du 24 octobre 2014, le Collège Communal a également validé le principe de lancement d'une étude de développement d'un pôle touristique sur le "Grand large" sur base de laquelle un projet d'aménagement global du site serait proposé pour optimiser sa valorisation par les projets publics et privés à développer, établis en cohérence avec ce projet d'aménagement plutôt que de laisser une urbanisation non planifiée s'installer.

Le sujet a déjà été abordé lors d'un précédent conseil communal.

Une première phase d'étude est entamée et porte sur une « étude de marché » visant à évaluer le potentiel de développement touristique et de loisirs et définir un programme de développement.

Une seconde phase sera ensuite menée après désignation d'un autre auteur de projet pour l'élaboration d'un « masterplan » intégrant une réflexion en matière d'accessibilité et connexions avec les quartiers environnants et le centre ville ; en particulier pour les modes doux.

C'est l'IDEA et le Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie qui prennent en charge le coût des études et coordonnent le suivi des études, en collaboration avec la Ville. Une prochaine réunion sur le sujet est d'ailleurs fixée au 30 juin.

Le Collège va être amené à valider le plan d'aménagement de toute la zone dans l'optique d'une solution durable et respectueuse.

Comme je m'étais également engagé à le faire, l'échevinat de la Mobilité a écrit à Monsieur Valissant, Directeur du Centre Sportif de la Sapinette, pour essayer de trouver une solution qui puisse vous satisfaire par rapport à la problématique de fermeture des grilles de centre à

hauteur des berges du Grand Large. Le courrier est parti il y a peu, je devrais donc obtenir un retour tout prochainement et ne manquerai pas de vous tenir informée.

Je vais également demandé qu'un point soit inscrit sur la mobilité douce de l'Avenue de la Sapinette à la prochaine réunion réglementation de police pour voir quelles solutions optimales d'aménagement peuvent être dégagées ainsi que lors de la commission vélo de rentrée. Je reviendrai vers vous à la rentrée de septembre pour faire le point.

Enfin, quand vous mentionnez l'enveloppe de 13.000.000 d'euros pour la création d'un parking en bas du piétonnier, une réunion s'est tenue dernière sur le sujet avec les échevinats et services des travaux, de la mobilité et du développement économique pour se positionner en la matière. Un rapport collègue est en phase d'élaboration pour que le Collège puisse prendre connaissance des avis des différents services.

J'espère, madame la Conseillère, avoir pu répondre aux différentes questions soulevées dans votre intervention et vous remercie de votre attention.

Centre ville piéton pour les grands évènements de Mons 2015 et de la Ville. Interpellation de Mme Charlotte DE JAER, Conseillère. Il sera répondu par M. Elio DI RUPO, Bourgmestre.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Monsieur le Bourgmestre,

Lors du conseil communal du 28 avril, je vous interpellais sur deux choses

- La possibilité lors des week-end et les évènements destinés à la jeunesse de fermer la place aux voitures

Vous me répondiez que vous alliez étudier la possibilité d'une fermeture le dimanche pendant les beaux jours et le samedi après les mariages lors de gros évènements et pendant les beaux jours

- La possibilité d'étudier avec la police une possibilité de fermeture intermédiaire entre celle de juste la place et celle de tous l'intra muros

Vous ne m'aviez pas répondu

- L'interdiction du stationnement dans la cour de l'Hotel de Ville

Vous me répondiez " je ne vous dis pas que nous le ferons, je ne vous dis pas que nous ne le ferons pas, il faut juste trouver des modalités qui soient des modalités appropriées, donc, on va regarder en fonction de la nouvelle réalité que nous allons vivre dans quelques semaines"

Monsieur le Bourgmestre, deux mois plus tard, pouvez-vous me dire ou en so,t vos réflexions? Quelles sont les initiatives que vous avez prises?

D'avance je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Madame la Conseillère, Mes Chers Collègues,

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le signaler lors de votre dernière interpellation, la fermeture de la Grand Place entraîne parfois d'importantes perturbations de l'ensemble du Centre-Ville tant d'un point de vue mobilité que sur les commerces. Elle n'est dès lors **envisagée qu'à certains moments et en fonction des événements.**

Je puis néanmoins déjà vous signaler **l'extension de la plage piétonne tout le mois de juillet** durant "Sun City" ainsi que le mois d'août, les samedis, dimanches et jours fériés, dès 10 Heures jusqu'au lendemain 5 heures.

Par ailleurs, il existe une fermeture intermédiaire entre fermeture totale de l'intramuros et juste de la Grand Place.

Ce cas de figure est mis en œuvre à la Ducasse, mais également pour certains événements, comme les dominos, les fêtes de Wallonie.

Il s'agit de fermer les rue de la Clé, haut de la rue d'Havré, des Clercs, ...

On pourrait y ajouter le haut de la rue de Nimy, comme ça sera le cas durant le montage d'Arne Quinze.

Enfin, concernant l'occupation de la cour de l'Hôtel de Ville, devant le nombre incessant de vas et viens au sein de cette cour, il semble compliqué de la rendre piétonne complètement, mais la réflexion suit son cours.

Voilà Madame la Conseillère, Chers Collègues, j'espère ainsi avoir répondu du moins en partie à vos espoirs attentes.

Plan de mobilité et de circulation de la future gare de bus et de train, Centre de Congrès, Mons-Expo. Interpellation de M. Guillaume HAMBYE, Conseiller. Il sera répondu par M. Pascal LAFOSSE, Echevin.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques mois le centre de Congrès a été inauguré.

Depuis quelques semaines, un hôtel de grande capacité (140 chambres) est ouvert juste à côté.

Se pose la question de l'interaction et de la capacité d'accueil pour les véhicules des personnes se rendant à la future gare de bus et de train, au Centre de Congrès, à Monsexpo, à ce nouvel hôtel, aux services publics des Finances, avenue Mélina Mercouri (Enregistrement, Hypothèques) et Police Judiciaire...

Car lors d'organisation d'activités à Monsexpo, le parking de Monsexpo est comble et il n'y a plus de place, comment va-t-on accueillir les trois ou quatre cent congressistes ? en plus du charroi actuel ?

Voici quelques années, Monsieur le Bourgmestre DI RUPO, lors de l'ouverture de la voirie pour la future gare nous avait promis un Plan de mobilité ou de circulation, et nous voyons une métamorphose du quartier et attendons le dit plan de circulation sans aucune vision d'ensemble en matière de mobilité...

Par ailleurs, nous avons eu la chance de lire dans une certaine presse, qu'un budget de près de 10 millions d'euros allait être débloqué pour les aménagements urbains.

Va-t-on enfin concevoir que l'on a besoin de parkings à proximité de ces trois sites pour avoir un développement urbain digne d'une capitale culturelle européenne et d'une métropole régionale en devenir ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Monsieur le Conseiller HAMBYE, je vous remercie pour votre interpellation.

En évoquant dans votre intervention le fait que le Collège communal a promis un plan de mobilité ou de circulation pour le dit dossier (future gare de bus et de train, centre de Congrès et Mons Expo) et que vous citez : « **nous** voyons une métamorphose du quartier et attendons ledit plan de circulation sans aucune vision d'ensemble en matière de mobilité... »

Votre déclaration est étonnante Monsieur le Conseiller. En effet, il est rare qu'un quartier fasse l'objet d'autant d'études, en particulier en matière de mobilité, que n'en a déjà fait le site des Grands Prés ! (compris entre l'arrière de la gare et l'autoroute)

En effet, pour rappel :

- le périmètre de remembrement urbain adopté par le conseil communal pour le projet IKEA comportait une étude de mobilité ;
- la demande de permis introduite par IKEA comportait une étude d'incidences avec un chapitre particulièrement développé en matière de mobilité et de stationnement tenant bien sûr compte de tous les projets voisins (centre de congrès, hôtel, logements futurs, LotoMons expo...)
- la révision totale du P.C.A. (plan communal d'aménagement) n°34 couvrant le site des Grands Prés a été adopté par le conseil communal du 28 avril 2015, c'est tout récemment, et contient un rapport des incidences environnementales comprenant un chapitre entier dévolu à la mobilité et au stationnement.

Monsieur HAMBYE, vous évoquez également l'octroi d'un budget de près de dix millions d'euros pour les aménagements urbains proche de la gare. Et de demander si l' « *on va enfin*

concevoir que l'on a besoin de parkings à proximité de ces 3 sites » (càd gare, hôtel et centre de congrès)

Je vous précise que le principe adopté pour chaque projet développé sur le site est celui de l' « auto-suffisance ».

Ainsi, les besoins des navetteurs sont rencontrés avec le parking de 860 places construit par la SNCB ;

l'hôtel dispose de 200 emplacements sur son terrain ;

le centre de congrès et le LottoMons Expo disposent ensemble de 900 places et Imagix dispose de 1400 places.

Lors des gros événements, un accord est pris avec le centre commercial pour pouvoir utiliser son parking. Pour rappel, le projet IKEA vise à porter la capacité totale du parking commercial de 2600 places à 4200 places.

Il faut enfin rappeler que la localisation du centre de congrès, au pied de la future gare, la réalisation d'un cheminement cyclo-piéton au-dessus de la Haine (travaux viennent de commencer) favorisent l'usage des transports en commun (singulièrement les trains) et les déplacements par modes doux lors des gros événements.

Cela permet d'ailleurs de rappeler l'importance majeure pour la ville de l'achèvement des travaux de la gare, lien structurant permettant une liaison piétonne (et cycliste) entre le centre ville et les Grands Prés.

La séance à huis clos s'ouvre avec 38 présents.

Sont absents : MM. DUPONT, MILLER, ROSSI, Mmes NAHIME, JOB, MM. JOOS, BONJEAN

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

56° Objet : Intercommunale ORES ASSETS. Désignation de 5 délégués représentant la Ville de Mons à l'Assemblée générale. Approbation. Gestion financière ORES ASSETS

ADOPTE – 68° annexe

57° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Nomination à titre définitif d'un Chef de bureau administratif. GRH/HH/PA/CBA/1

ADOPTE – 69° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Nomination à titre définitif d'un Chef de bureau administratif. GRH/HH/PA/CBA/2

ADOPTE – 70° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration. GRH/SH/12251

ADOPTE – 71° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière, par diminution de ses prestations d'1/5e temps à une employée d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTE – 72^e annexe

58^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e 3938/3942/3980/4038/4039/4054/4114/4119

ADOPTE – De la 73^e à la 80^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial d'éducation physique. 8^e/1^e 4068

ADOPTE – 81^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Octroi d'une mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type IV à mi-temps à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6926

ADOPTE – 82^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Octroi d'une interruption totale de carrière à une maîtresse spéciale de seconde langue définitive. 8^e/1^e 3110

ADOPTE – 83^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle à une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8^e/1^e 3099

ADOPTE – 84^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle à une maîtresse spéciale de morale laïque définitive. 8^e/1^e 3064

ADOPTE – 85^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Prorogation d'un congé pour prestations réduites pour raisons médicales à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6382

ADOPTE – 86^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

h) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices primaires définitives. 8^e/1^e 3516/3475/3292

ADOPTE – De la 87^e à la 89^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

i) Nominations à titre définitif d'instituteurs(trices) primaires. 8^e/1^e 3291/3723/3799/3818/3797/3823/3744/3873/3869

ADOPTE – De la 90^e à la 98^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

j) Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de seconde langue. 8^e/1^e 3695

ADOPTE – 99^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

k) Nomination à titre définitif d'un maître spécial de religion islamique. 8^e/1^e 3878

ADOPTE – 100^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

l) Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8^e/1^e 3336

ADOPTE – 101^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

m) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire. 8^e/1^e 3823

ADOPTE – 102^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

n) Mise en disponibilité pour maladie de deux institutrices maternelles définitives. 8^e/1^e 7326/8043

ADOPTE – 103^e et 104^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

o) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3364/4138/4009/4143/3842

ADOPTE – De la 105^e à la 109^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

p) Écartement d'une psychomotricienne définitive dans le cadre de la mesure de protection de la maternité. 8^e/1^e 3367

ADOPTE – 110^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

q) Désignation d'une maîtresse spéciale en psychomotricité organiques, à titre intérimaire. 8^e/1^e 4050

ADOPTE – 111^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

r) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3036/3800/3798/3917

ADOPTE – De la 112^e à la 115^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

s) Désignation d'une maîtresse spéciale en psychomotricité organiques, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1^e 4089(2)

ADOPTE – 116 et 117^e annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

59^e Objet : ASBL Mundaneum. Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. Modification. Gestion des Associations/AM

ADOPTE – 118^e annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

60^e Objet : CONTRAT DE RIVIÈRE DE LA HAINE. Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018 – Modification. Secrétariat Gestion des Associations.JYD

ADOPTE – 119^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2015.

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale adjointe ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD

E. DI RUPO
